



FSAQ  
RÈGLEMENT SUR LES LICENCES DE CIRCUIT ROUTIER  
2009

FSAQ  
514-252-3052  
info@fsaq.qc.ca  
[www.fsaq.qc.ca](http://www.fsaq.qc.ca)

La référence à la FSAQ dans ce texte réfère à la Fédération de Sport Automobile du Québec. Ces règlements sont rédigés dans le but d'aider le déroulement des épreuves. Ces règlements servent de guide pour promouvoir la sécurité générale et n'assurent en aucun cas les participants, les spectateurs ou toute autre personne contre les blessures ou la mort. La publication ou le fait de se conformer aux présents règlements n'offre aucune garantie exprimée ou sous-entendue de sécurité ou de bien être dans un but particulier. Le contenu de ce document est strictement la propriété de la FSAQ et ne peut être reproduit sans permission écrite au préalable.

© FSAQ 2009

La FSAQ est l'autorité gouvernante du sport motorisé au Québec, représentante de ASN Canada FIA appointée par la Fédération Internationale de l'Automobile

## **1.0 Les licences circuit routier**

La FSAQ émet deux (2) niveaux de licence de circuit routier. Il s'agit de la licence de circuit routier et la licence de circuit routier probatoire. Ces licences sont requises pour participer à une course de circuit routier sanctionnée par la FSAQ.

La FSAQ peut émettre une licence de circuit routier à un pilote qui ne remplit pas les critères d'obtention d'une telle licence prévus au présent règlement.

## **2.0 Le logbook du pilote**

Le logbook du pilote est un document dans lequel un officiel ou un instructeur accrédité par la FSAQ inscrit les participations d'un pilote à des événements sanctionnés de circuit routier sanctionnés ou à des écoles sanctionnées de circuit routier. S'il y a lieu, l'instructeur accrédité peut inscrire une recommandation à la FSAQ concernant ce pilote qui voudra faire une demande de licence de circuit routier à la FSAQ, si le pilote répond à tous les critères et pré requis pour l'obtention d'une licence de circuit routier.

Le logbook appartient à la FSAQ et est disponible aux bureaux de la FSAQ. Le pilote a la responsabilité de produire le logbook lors des événements ou à la demande de la FSAQ.

## **3.0 Licence de circuit routier**

La licence de circuit routier donne le privilège au titulaire de participer à un événement de circuit routier sanctionné par la FSAQ en tant que pilote régulier. Cette licence est supérieure à la licence de circuit routier probatoire. Tous les pilotes détenant une licence de circuit routier de la FSAQ avant le 1<sup>er</sup> janvier 2009 se verront attribuer automatiquement une licence de circuit routier s'ils en font la demande et respectent tous les autres pré requis.

### **3.1 Pré requis pour l'obtention d'une licence de circuit routier:**

- être membre d'un club affilié à la FSAQ,
- et avoir l'âge minimum d'obtention d'un permis de conduire au Québec avec une autorisation de l'autorité parentale si moins de 18 ans,
- et être membre d'un club affilié à la FSAQ,
- et détenir une licence de circuit routier probatoire,
- et avoir complété trois (3) courses de circuit routier sanctionnées dans une année, avec une inscription au logbook du pilote par un officiel de course de l'organisme de sanction présent à la course,
- et avoir réussi l'examen médical de la FSAQ.

### **3.2 Demande de licence de circuit routier**

Le pilote doit remplir le formulaire de demande de licence accompagné de son logbook, des documents des pré requis et du paiement des frais à la FSAQ.

### **3.3 Conditions de renouvellement de licence de circuit routier**

Le pilote doit avoir participé à deux (2) courses de circuit routier sanctionnées par ASN CANADA FIA, SCCA, NASA ou un autre organisme de sanction reconnu OU toute autre combinaison de licence et/ou d'expérience jugée satisfaisante par la FSAQ, dans l'année précédent l'expiration de sa licence. Sinon, le pilote recevra une licence probatoire. Si la

licence n'a pas été renouvelée depuis plus de cinq (5) ans, le pilote devra répondre aux pré requis de 3.1.

### **3.4 Équivalence de licence de circuit routier**

Les licences de circuit routier d'organismes de sanction affiliés à la FIA sont considérées équivalentes à une licence de circuit routier.

### **4.0 Licence de circuit routier probatoire**

La licence de circuit routier probatoire donne le privilège au titulaire de participer à un événement de circuit routier sanctionné par la FSAQ en tant que pilote novice. Cette licence est inférieure à la licence grade A.

#### **4.1 Pré requis pour l'obtention d'une licence de circuit routier probatoire :**

- Avoir l'âge minimum d'obtention d'un permis de conduire au Québec et avec une autorisation de l'autorité parentale si moins de 18 ans et être membre d'un club affilié à la FSAQ,
- et avoir participé à 3 événements chronométrés et sanctionnés dans une année par un organisme de sanction reconnu, tel que de SoloSprint, de Karting, de Rallye ou toute autre combinaison de licence et/ou d'expérience jugé satisfaisante par la FSAQ,
- et avoir participé à une école de circuit routier accréditée par la FSAQ avec une recommandation de l'instructeur chef dans le logbook du pilote,
- et avoir obtenu la note de passage déterminée par la FSAQ dans l'examen théorique de la FSAQ,
- et avoir réussi l'examen médical de la FSAQ.

#### **4.2 Demande de licence**

Le pilote doit remplir le formulaire de demande de licence accompagné de son logbook, des documents des pré requis et du paiement des frais à la FSAQ.